

**Les champs suivis d'un astérisque ( \* ) sont obligatoires.** Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

## **INFORMATIONS sur l'appel à projets Reconnaissance de Groupes Ecophyto 30 000**

Consultez avant de commencer votre dossier :

- Le document de cadrage général de l'appel à projet Auvergne Rhône Alpes 2025 "collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique" :  
[https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_aap\\_giee\\_30000\\_doc\\_cadragev2.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_aap_giee_30000_doc_cadragev2.pdf)
- Le cahier des charges du volet reconnaissance des groupes Ecophyto 30 000 : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_cahier\\_des\\_charges\\_reco\\_30\\_000v1.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_cahier_des_charges_reco_30_000v1.pdf)
- Tout au long du dossier, les annexes :  
Annexe 1 : liste des exploitations à renseigner dans le questionnaire ci-dessous  
Annexe 2 : Leviers agronomiques : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_recoemgce30000\\_\\_annexe2\\_leviers\\_agronomiques.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_recoemgce30000__annexe2_leviers_agronomiques.pdf)  
Annexe 3 : Diagnostics agro-écologiques : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_emgcereco30000\\_annexe\\_3\\_diagnostics\\_agro-ecologiques.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_emgcereco30000_annexe_3_diagnostics_agro-ecologiques.pdf)  
Annexe 4 : Guide des aides financières : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_annexe\\_4\\_guide\\_aides\\_financieres.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_annexe_4_guide_aides_financieres.pdf)

---

# 1 - IDENTIFICATION DU DOSSIER

---

## 1-1 Compléments structure porteuse

Corrections éventuelles des champs générés automatiquement  
Dénomination de la structure, adresse, etc.

---

---

---

## 1-2 Responsable légal de la structure porteuse

Prénom \*

Nom \*

Fonction \*

---

## 1-3 Responsable du projet (personne référente sur le dossier), si différente de l'animateur(trice)

Prénom \*

Nom \*

Fonction \*

Téléphone \*

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

Courriel \*

Format attendu : adresse@mail.com

---

## 2 - STRUCTURE ANIMATRICE DU COLLECTIF ( si différente de la structure porteuse)

Dénomination de la structure

Adresse postale

---

---

---

## 2-1 Responsable légal de la structure

Prénom

---

Nom

---

Fonction

---

Téléphone

Le numéro de téléphone saisi doit être valide. Exemple : 0612345678

---

Courriel

Format attendu : adresse@mail.com

---

---

## 2-2 Animateur (trice)

Prénom \*

---

Nom \*

---

Structure \*

Fonction \*

Téléphone \*

Courriel \*

---

## 2-3 Principales caractéristiques du projet

Atelier(s) de cultures concerné(s) \*

Intitulé du projet \*

Nom du collectif (facultatif)

---

## 3 - LE COLLECTIF D'AGRICULTEURS

Nombre d'exploitations engagées dans le projet au moment du dépôt du dossier \*

8 exploitations minimum

Nombre d'agriculteurs ★  
20 agriculteurs au maximum

Liste des exploitations membres du collectif ★  
Renseigner le tableau de présentation des exploitations ci-dessous (Annexe 1)  
[Télécharger le modèle](#) Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.  
XLSX – 57,1 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Historique du collectif et actions éventuelles déjà menées ★  
En 10 lignes maximum

Éléments de cohésion de groupe (humaine, géographique, économique...) ★  
En 10 lignes maximum

Le collectif a -t-il effectué une phase d'émergence dans le cadre du dispositif Ecophyto 30 000 ?

Oui Non

Si oui, merci de remplir le bilan émergence et de le déposer ici

[Télécharger le modèle](#)

Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

DOC – 211 ko

Taille maximale : 200 Mo.

 Aucun fichier sélectionné.

Présenter rapidement les motivations du groupe qui ont été à l'origine du projet \*

En 3 lignes maximum

---

## 4 - LE TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET

Dénomination et localisation du territoire \*

Localisation des exploitations membres du collectif dans ce territoire. Carte à insérer en pièce jointe. \*

Un fond de carte avec des points localisés manuellement convient

Taille maximale : 200 Mo.

 Aucun fichier sélectionné.

Présentation synthétique du territoire et ses principales caractéristiques \*

Filières et productions agricoles présentes

En 15 lignes maximum

Enjeux du territoire par rapport aux produits phytopharmaceutiques \*

Zonages réglementaires présents, notamment captages prioritaires et zones vulnérables, démarches existantes...

En 15 lignes maximum

Autres enjeux du territoire ayant un intérêt pour le projet \*

Économiques, environnementaux, sociaux

En 2 lignes maximum

---

## 5 - LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT PREVU PAR LE COLLECTIF

---

### 5-1 Cas des groupes arrivant en fin de reconnaissance

---

Le groupe a été reconnu par le comité des financeurs Ecophyto durant 3 ans. Il souhaite poursuivre ses travaux au travers d'une nouvelle candidature à la reconnaissance : vous devez avoir renseigné le questionnaire en ligne "bilan à 3 ans" qui vous sera transmis par la DRAAF.



En supplément du présent dossier pour une nouvelle reconnaissance, vous répondrez aux trois questions suivantes :

---

---

En quoi le projet a besoin de se renouveler ?  
(Chantiers non aboutis, nouveaux besoins, etc.) *En 15 lignes maximum*

---

---

Quel sera le niveau d'ambition de la nouvelle candidature par rapport à la précédente ?  
Pour rappel, le comité des financeurs souhaite que l'ambition de la nouvelle candidature soit plus importante que la précédente.

---

---

Situez votre projet sur l'échelle ESR (efficience, substitution, re-conception) utilisée pour qualifier les degrés de changements de pratiques. Expliquez les moyens que le groupe se donne pour y parvenir.  
Pour rappel, le comité des financeurs souhaite que le niveau minimum d'engagement soit celui de la substitution.

Echelle ESR :

<https://ecophytopic.fr/concevoir-son-systeme/esr-efficience-substitution-re-conception>

*En 15 lignes maximum*

---

---

---

## 5-2 Les objectifs du projet

Présenter la problématique initiale qui génère le projet, en lien avec les enjeux du territoire précédemment exposés, que vous aurez retenu pour le projet

Le projet attendu doit être structuré de la manière suivante : cohérence entre les objectifs que se donne le groupe, les leviers agronomiques mis en œuvre dans le plan d'actions et les indicateurs de suivi

---

### **a) Définition d'objectifs au regard de la triple performance, et en cohérence avec les enjeux du territoire retenus**

Présentez la synthèse des diagnostics réalisés sur les exploitations du groupe

Voir l'annexe 3, outils de réalisation des diagnostics : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_emgcereco30000\\_annexe\\_3\\_diagnostics\\_agro-ecologiques.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_emgcereco30000_annexe_3_diagnostics_agro-ecologiques.pdf)

*En 10 lignes maximum*

---

**A partir de la synthèse des diagnostics, décrire les objectifs poursuivis en terme de changements de pratiques et de modifications de système, au regard de la triple performance (économique, environnementale et sociale) - il ne s'agit pas de**

## présenter les actions, qui font l'objet du point 4.5.

Ces objectifs seront précis et suivis tout au long du projet par des indicateurs chiffrables, et constituent une cible que le groupe se donne à la fin des 3 ans de reconnaissance.

### Objectifs économiques ★

Exemples : participation à la création d'une filière économe, augmentation de la valeur ajoutée, réduction de la charge intrants produits phytos, maintien de l'EBE de l'exploitation, etc *En 5 lignes maximum*

### Objectifs sociaux ★

Exemples : réduction du temps de travail, amélioration du rapport aux riverains, protection de la santé des utilisateurs, etc. *En 5 lignes maximum*

## Objectifs environnementaux et agronomiques : présenter les objectifs du projet au niveau de la réduction des produits phytopharmaceutiques (obligatoire)

Dans cette partie, des objectifs de réduction des produits phytosanitaires sont obligatoires, en particulier au travers des Indices de Fréquence de Traitement (IFT). Les objectifs de baisse des IFT sont ceux à atteindre pour le groupe à la fin du projet (3 ans), compatibles avec le projet choisi et le plan d'actions. La baisse est exprimée en % de réduction de l'IFT global du groupe (herbicides, hors herbicides, glyphosate), et % d'augmentation de l'IFT bio-contrôle, par rapport à la situation initiale identifiée grâce aux diagnostics (année n-1 de la reconnaissance). Les IFT doivent être pondérés par la SAU.

Vous pouvez vous appuyer sur le guide méthodologique, l'atelier de calcul d'IFT et les

doses de références :

<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>

IFT initial global du groupe \*

IFT de l'année n-1 (année d'émergence)

Objectif de baisse de l'IFT global dans 3 ans \*

IFT initial herbicides du groupe \*

IFT de l'année n-1 (année d'émergence)

Objectif de baisse de l'IFT herbicides dans 3 ans \*

IFT initial hors herbicides du groupe \*

IFT de l'année n-1 (année d'émergence)

Objectif de baisse de l'IFT hors herbicides dans 3 ans \*

IFT initial glyphosate du groupe

IFT de l'année n-1 (année d'émergence)

Objectif de baisse de l'IFT glyphosate dans 3 ans

IFT initial biocontrôle du groupe \*

IFT de l'année n-1 (année d'émergence)

Objectif d'augmentation de l'IFT biocontrôle dans 3 ans ★

Autres objectifs environnementaux et agronomiques ★

Au-delà des IFT, vous êtes invité(e)s à définir d'autres objectifs environnementaux et agronomiques tels que l'augmentation de la biodiversité, amélioration de la fertilité des sols, couverture des sols, utilisation de variétés tolérantes aux bioagresseurs, produits à faible toxicité pour les pollinisateurs, etc.

*En 5 lignes maximum*

**b) Suivi des objectifs au moyen de deux types d'indicateurs (indicateurs de moyens et indicateurs de résultats/performance). Ces indicateurs sont choisis pour être en relation avec le projet, les thématiques de travail, le plan d'actions et les leviers agronomiques choisis.**

Des indicateurs sont définis pour l'ensemble des groupes Ecophyto 30 000 au niveau national et leur transmission est obligatoire chaque année, via un questionnaire en ligne renseigné par l'animateur (cf paragraphe 5 du cahier des charges).

Indicateurs de moyens (leviers mobilisés pour atteindre les objectifs) : Présenter les leviers agronomiques testés dans les réseaux DEPHY que le collectif a choisi de mobiliser pour atteindre les objectifs du projet

Une liste indicative de catégories leviers est présentée ici : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf>

[/2025\\_recoemgce30000\\_\\_annexe2\\_leviers\\_agronomiques.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_recoemgce30000__annexe2_leviers_agronomiques.pdf)

Pour chaque catégorie concernée par le projet, vous présenterez le levier précis mis en œuvre (ex : 3. Prévention du développement des adventices par des moyens physiques ou

biologiques, précisez couverts gélifs sous colza, ou enherbement de l'inter-rang en vigne...)

Préciser de quel(s) réseau(x) DEPHY ils sont issus / (filière, structure animatrice) et comment le collectif s'est approprié ces résultats DEPHY ?

Citer les autres leviers qui sont éventuellement mobilisés et la source de transfert (GIEE, 30 000, démarches territoriales/contrats de rivière...):

Pour mesurer la mise en œuvre de ces leviers, vous définirez des indicateurs chiffrables cohérents avec chaque objectif choisi (voir a), permettant de mesurer leur mise en œuvre et leur atteinte au cours du projet

Exemples :

- Objectif 1 : 100% des exploitations utilisent le biocontrôle - Indicateur 1 : Pourcentage du nombre d'exploitations utilisant le biocontrôle
- Objectif 2 : augmenter de 50% les surfaces désherbées mécaniquement - indicateur 2 : Pourcentage de surface désherbée mécaniquement
- Objectif 3 : mettre en place 5 bandes fleuries - indicateur 3 : nombre de bandes fleuries en place
- Objectif 4 : mettre en place la réduction de dose pour tous - indicateur 4 : nombre d'exploitations ayant mis en place la réduction de dose

- Objectif 5 : détruire mécaniquement tous les couverts - indicateur 5 : surface de couverts détruits mécaniquement

## Indicateurs de résultats et de performance économique, sociale et environnementale

Ces indicateurs doivent être chiffrables. Au moins un indicateur pour chaque catégorie est à renseigner.

### Indicateurs de performance économique

Exemples : charges phytos €/ha de SAU cultures (chiffrage ou évolution), marge brute / ha de culture concernée et son évolution, poids des intrants biocontrôle dans les intrants phytos ....(le rendement d'une culture n'est pas considéré comme un indicateur économique).

### Indicateurs de performance sociale

Exemples : évolution de la classe toxicologique des substances actives utilisées, temps de travail ....

### Indicateurs de performance agronomique et environnementale

Rappel : le calcul des IFT herbicides (dont le glyphosate compte tenu du plan de sortie du glyphosate), IFT hors herbicides et IFT bio contrôle est obligatoire et chiffré plus haut. L'IFT

cuivre est souhaité si la filière est concernée, compte tenu de la feuille de route nationale cuivre. Les IFT ne sont donc pas à rappeler ici.

Exemples : quantités de substances actives utilisées / ha / par an, biodiversité : nombre d'espèces bord de champ, population avifaune, coléoptères, etc, ml de haies

c) Suivi du plan d'accompagnement du groupe \*

Le suivi de la vie du groupe doit être mesuré au moyen d'indicateurs chiffrables de suivi des activités.

Ces indicateurs doivent être en relation très étroite avec le plan d'actions du dossier de candidature.

Pour information, les indicateurs suivants sont demandés dans le questionnaire annuel de suivi par les pilotes régionaux :

- nombre de réunions collectives organisées sur l'année et taux de participation des agriculteurs ;
- nombre de visites individuelles d'agriculteurs sur l'année ;
- actions ou manifestations de valorisation des travaux du collectif auprès d'autres agriculteurs ou acteurs agricoles ;
- nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation
- nombre de livrables produits par le collectif
- nombre de réunions d'échanges avec un réseau DEPHY ;
- actions ou manifestations auxquelles le collectif a participé ;



## 5-3 Partenariats mobilisés pour la mise en oeuvre du projet, relations avec les autres collectifs

### INFORMATIONS

**Partenaires obligatoires compte-tenu des objectifs assignés aux collectifs 30 000 :**

Réseaux DEPHY FERME

**Exemples de partenaires potentiels :**

- DEPHY EXPE
- autres collectifs : 30 000, GIEE, autres collectifs animés par votre structure... ;
- stations expérimentales ;
- porteurs de démarches territoriales ou de contrats territoriaux (syndicats d'eau, collectivités territoriales type communauté de communes, métropoles, en charge de l'alimentation en eau potable et des milieux aquatiques ...) ;
- enseignement agricole ;
- acteurs économiques des filières (coopératives, négoce, distributeurs, ...) ;
- organismes de recherche/développement (institut technique, INRAE, enseignement supérieur agronomique) ;
- ...

Un intervenant extérieur, un formateur, la DRAAF ne rentrent pas dans la catégorie des partenaires pour le dossier de candidature.

**Précisions pour des actions qui peuvent être développées en partenariat avec l'enseignement agricole :**

En amont ou début de projet :

- diagnostics agro-écologiques d'exploitations du collectif ;
- travail d'un groupe d'élèves-classe sur les indicateurs du projet ;
- participation et expertise pédagogique sur des ateliers de co-innovation.

En cours de projet :

- organisation ou accueil d'une réunion technique pour présenter les résultats du groupe

- réalisation d'un essai, expérimentation sur l'exploitation de l'établissement ;
- organisation d'une visite des membres du collectif sur l'exploitation de l'établissement ;
- observations-suivis sur des parcelles d'agriculteurs du collectif par des élèves ;
- échanges de pratiques entre agriculteurs ;
- organisation de formations.

En cours et/ou fin de projet : capitalisation et diffusion

- travail d'un groupe d'élèves-classe sur le calcul des indicateurs du projet ;
- organisation d'une journée de communication-diffusion autour du projet du collectif dans l'établissement ;
- réalisation de supports (fiches, posters, ...).  
Pour se mettre en relation avec un établissement d'enseignement agricole, sont à disposition  
-des référents « enseigner à produire autrement » : contacter Véronique Le Guen au SRFD par message électronique : [veronique.le-guen@agriculture.gouv.fr](mailto:veronique.le-guen@agriculture.gouv.fr)
- un livret de présentation des exploitations agricoles et ateliers technologiques de l'enseignement agricole : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Decouvrez-les-exploitations-et>

**Actions qui peuvent être développées en partenariat avec les démarches territoriales :**

Contactez l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne (ARRAA)

[solene.senee@arraa.org](mailto:solene.senee@arraa.org) ou

les agences de l'eau (Loire Bretagne : [yannick.bayle@eau-loire-bretagne.fr](mailto:yannick.bayle@eau-loire-bretagne.fr), Rhône

Méditerranée Corse :

[solene.dominjon@eamc.fr](mailto:solene.dominjon@eamc.fr), Adour Garonne : [caroline.chabaud@eau-adour-garonne.fr](mailto:caroline.chabaud@eau-adour-garonne.fr)

## Listez les partenaires du projet

Appuyez sur "ajouter une ligne" en dessous du bloc pour ajouter un autre partenaire

---

[Ajouter un élément pour « Listez les partenaires du projet »](#)

---

---

## 5-4 Calendrier prévisionnel du programme d'accompagnement

---

ATTENTION : ce calendrier est uniquement indicatif pour l'examen du dossier de candidature. Le début du financement de l'animation du groupe ne pourra avoir lieu qu'après la notification de l'avis du comité des financeurs Ecophyto sur la candidature. Certaines agences de l'eau acceptent la prise en charge financière des travaux au dépôt de la demande financière, les contacter pour plus de détails.

Début du projet \*

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

jj / mm / aaaa



Fin du projet \*

Format attendu : JJ/MM/AAAA. Exemple : 15/10/2022

Rappel : le programme doit durer 3 ans

jj / mm / aaaa



---

## 5-5 Plan d'actions détaillé et son financement sur 3 ans

**Rappel : le contenu obligatoire du plan d'actions est présenté dans le cahier des charges**

Voir l'onglet "Notice" du fichier plan d'actions

Télécharger, remplir et déposer le fichier plan d'action ci-joint \*

ATTENTION : 2 onglets dans le modèle de tableur (formulaire et notice)

[Télécharger le modèle](#)

Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX – 235 ko

Taille maximale : 200 Mo.

 Aucun fichier sélectionné.

Résumé du projet ★

En 10 lignes maximum

---

## 6 - AIDES FINANCIERES SOLLICITEES

Montant des crédits Agences Ecophyto II demandés pour les 3 ans ★

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Reporter le total ligne 44 du plan d'actions détaillé

Montant des autres sources de financement sur 3 ans ★

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Reporter le total de la colonne H du plan d'actions détaillé

---

### Formulaires de demande d'aide financière auprès des agences

Pour vous aider vous pouvez consulter le "Guide des aides financières" disponible à l'adresse suivante : [https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025\\_annexe\\_4\\_guide\\_aides\\_financieres.pdf](https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2025_annexe_4_guide_aides_financieres.pdf)

En tout état de cause, les candidats doivent renseigner les formulaires spécifiques à chaque agence, accessibles par un lien dans cette annexe.

---

## 7 - COMPETENCES ET EXPERIENCES DE LA STRUCTURE ET DE L'ANIMATEUR POUR L'ANIMATION ET L'AGRO-ECOLOGIE

Nature du contrat de l'animateur dans la structure \*

S'il ne s'agit pas d'un CDI, préciser la nature et la durée du contrat

---

---

Ancienneté de l'animateur dans la structure \*

---

---

Compétences de l'animateur pour l'animation de groupes - préciser comment elles ont été acquises \*

Expériences, formations, échanges de pratiques, missions d'ingénieur réseau DEPHY...

---

---

---

---

Compétences de l'animateur pour l'accompagnement des agriculteurs dans l'agro-écologie et la réduction des produits phytopharmaceutiques - préciser comment elles ont été acquises \*

---

---

---

---

Actions prévues par la structure pour accompagner l'animateur dans ses missions pour le collectif candidat \*

L'animateur peut joindre son CV s'il le souhaite

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Commentaires supplémentaires

## 8 - AUTRES INFORMATIONS

[Ajouter un élément pour « 8 - AUTRES INFORMATIONS »](#)

Commentaires supplémentaires éventuels

## 9 - ENGAGEMENTS

Le représentant de la structure porteuse s'engage à : \*

- Accorder le temps d'animation, identifié dans le dossier de candidature, à

L'animateur(trice) afin que cette personne puisse mettre en œuvre le plan d'actions tel que prévu dans ce dossier

- S'assurer que l'animateur(trice) mette en œuvre le programme d'accompagnement et le plan d'actions tel que prévu dans le dossier de candidature du collectif
- Permettre à l'animateur(trice) d'acquérir si besoin, des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme
- S'assurer que l'animateur(trice) renseigne annuellement le questionnaire en ligne de suivi des "collectifs 30 000"
- Informer la DRAAF de toute modification des informations fournies dans le présent dossier, en particulier de tout changement lié à la personne morale, l'animateur(trice) aux exploitants engagés, au territoire concerné, à la durée du projet et aux actions engagées.

L'animateur(trice) s'engage à : \*

- Mettre en œuvre le programme d'accompagnement et le plan d'actions tels que prévus dans le dossier de candidature du collectif, sur la durée prévue du projet
- Consacrer le nombre de jours prévus dans le dossier de candidature du collectif, à cette mise en œuvre
- Acquérir si besoin des compétences supplémentaires liées à la mise en œuvre du programme d'accompagnement
- Renseigner annuellement le questionnaire en ligne de suivi des "collectifs 30 000"
- Informer la DRAAF de toute modification liée au groupe, au projet ou à l'animation du groupe
- Participer et contribuer au groupe capitalisation des travaux, coordonné par la Chambre régionale d'agriculture

Je certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité \*

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes \*

---

[Documentation](#) | [Améliorer le site](#) | [Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [Gestion des cookies](#) | [Paramètres d'affichage](#)

Sauf mention contraire, les données publiques de ce site sont sous licence etalab 2.0

---